

SOMMAIRE DES TARIFS 2026

Ces tarifs ne reflètent que ceux qui sont les plus couramment utilisés. Veuillez consulter le règlement sur la tarification en vigueur pour obtenir la liste complète.

Les tarifs applicables sont payables à la présentation de la demande, par contre les dépôts de garantie sont payables à la délivrance du permis ou du certificat d'autorisation.

Certificat d'autorisation	Frais principaux ¹ (non remboursables, payables à la présentation de la demande)	Dépôt de garantie ^{2, 3, 4}
Abattage d'un arbre ou d'une haie sur le domaine privé	Sans frais	
Aménagement paysager - Projets résidentiels (1 à 4 unités d'habitation)		
Changement de matériau de l'entrée charretière/stationnement existant mais sans modification à la configuration ou aux dimensions existantes		
Lorsque les travaux ne sont pas liés à un projet de nouvelle construction ou d'agrandissement de 50 % ou plus de la surface de plancher de la maison existante	53 \$	
L'aménagement d'un terrain lorsque le projet consiste en une nouvelle construction ou l'agrandissement de la superficie de plancher de la maison existante de 50 % et plus Lorsque le délai de la délivrance du permis de construire pour la nouvelle construction ou l'agrandissement est moins de 36 mois et aucune modification au plan précédemment approuvé est proposée		
Entrée charretières et stationnements avec modification de la configuration (agrandissement, extension, relocalisation, ajout d'une nouvelle entrée)		
L'aménagement d'un terrain lorsque le projet consiste en une nouvelle construction ou l'agrandissement de la superficie de plancher de la maison existante de 50 % et plus Lorsque des modifications sont apportées au plan précédemment approuvé ou si le permis de construire pour la nouvelle construction ou l'agrandissement a été délivré il y a 36 mois ou plus	160 \$	
Lorsque les travaux ne sont pas liés à un projet de nouvelle construction ou d'agrandissement de 50 % ou plus de la surface de plancher de la maison existante et le niveau de terrain est élevé avec du matériel provenant d'un autre endroit que la propriété	110 \$	
Démolition de tout bâtiment, ouvrage ou construction qui ne requiert pas de décision du comité de démolition	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 140 \$)	0 - 10 970 \$ selon le type de bâtiment ²
Démolition d'un bâtiment principal qui requiert une décision du comité de démolition (voir règlement PC-2818)		
Bâtiment résidentiel (1 à 4 logements)	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 655 \$)	3 290 \$ ² plus garantie financière ⁴
Bâtiment commercial, industriel ou multifamilial (plus que 4 logements)	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 1 645 \$)	10 970 \$ ² plus garantie financière ⁴
Bâtiment public	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 550 \$)	10 970 \$ ² plus garantie financière ⁴
Déplacement d'un bâtiment principal ou accessoire, sur une voie publique	195 \$	2 560 \$ ²
Enseignes		
Installation d'une enseigne directionnelle	48 \$	
Installation d'une enseigne permanente autre qu'une enseigne directionnelle	200 \$	
Installation d'une enseigne temporaire annonçant un projet futur	255 \$	
Installation d'une enseigne temporaire de 0,6 m ² (6,5 pi ²) ou plus indiquant qu'un terrain, un bâtiment ou un local est à vendre ou à louer	140 \$	
Modification de la structure d'une enseigne	100 \$	
Entreposage commercial de récipients portatifs de propane (barbecue)	46 \$	
Exploitation d'une entreprise saisonnière ou occasionnelle	11 \$ par jour (minimum 46 \$)	
Exploitation d'une terrasse commerciale - par saison	110 \$	
Installation de récipients de propane	46 \$	
Installation d'un bâtiment temporaire ailleurs que sur un chantier	140 \$	
Installation d'une antenne	34 \$	
Installation d'une clôture	53 \$	
Installation de tout appareil mécanique (thermopompe, air climatisé, etc.) - Projet d'usage résidentiel (1 à 4 logements)	39 \$	
Installation de tout appareil mécanique (thermopompe, air climatisé, etc.) - Projet d'usage commercial, industriel, multifamilial (plus que 4 logements) ou public	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 140 \$)	
Installation, remplacement, réparation et/ou enlèvement des services privés d'aqueduc, d'égout sanitaire ou pluvial.	67 \$	
Occupation d'une ressource intermédiaire ou d'un usage conditionnel dans un bâtiment résidentiel (1 à 4 logements)	67 \$	
Occupation ou changement d'usage ou de destination d'une construction ou d'un terrain commercial, industriel, public ou multifamilial (plus de 4 logements)	140 \$	
Piscine ou spa		
Installation d'une piscine ou spa démontable	53 \$	
Construction ou installation d'un spa avec une capacité de 2000L ou moins	110 \$	
Construction ou installation de toute piscine ou d'un spa avec une capacité de plus de 2000L	270 \$	0 - 645 \$ selon le type de piscine/spa ²
Permis de construire	Frais principaux¹ (non remboursables, payables à la présentation de la demande)	Dépôt de garantie^{2, 3, 4}

BÂTIMENT RÉSIDENTIEL (1 À 4 LOGEMENTS)

Nouvelle construction		3 120 \$ ²
Rénovation ou modification		
Agrandissement (inférieur à 50 % de la superficie totale de plancher du bâtiment)	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 80 \$)	645 \$ ²
Agrandissement (égale à 50 % ou plus de la superficie totale de plancher du bâtiment)		3 120 \$ ²
Remplacement ou ajout d'une fondation		645 \$ ²
BÂTIMENT COMMERCIAL OU INDUSTRIEL		
Construction, rénovation ou modification	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 655 \$)	13 425 \$ ²
Agrandissement		6 990 \$ ²
BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (PLUS DE 4 LOGEMENTS)		
Construction, rénovation ou modification	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 80 \$)	13 425 \$ ²
Agrandissement		6 990 \$ ²
BÂTIMENT PUBLIC		
Construction, rénovation ou modification	13 \$ par 1 000 \$ de la valeur des travaux (minimum 135 \$)	13 425 \$ ²
Agrandissement		6 990 \$ ²

1. Voir aussi les tarifs applicables du Service de l'ingénierie et immeubles.

2. Un dépôt est requis pour assurer que les conditions du permis sont respectées (achèvement des travaux et envoi des documents requis par les professionnels), la réparation ou le remplacement des infrastructures municipales endommagées et s'il y a lieu, la protection des arbres publics. Ce dépôt sera remboursé s'il n'y a pas de dommages, si les travaux sont complétés et si les documents exigés sont soumis.

3. Si le projet est assujéti au règlement PC-2787 relié au PIIA, un tarif supplémentaire et des frais de garantie financières seront aussi applicables.

4. Voir le règlement PC-2818 pour les frais supplémentaires de garantie financières applicables à un projet de démolition.

Frais de révision PIIA	Frais (non remboursables, payables à la présentation de la demande)
BÂTIMENT RÉSIDENTIEL (1 À 4 LOGEMENTS)	
Rénovation, agrandissement (inférieur à 50 % la superficie totale de plancher de la maison existante) incluant l'aménagement extérieur	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	275 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	140 \$
Construction d'une nouvelle résidence ou agrandissement de la superficie de plancher de la maison existante de 50 % et plus	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	625 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	310 \$
COMPLEXE/BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (PLUS DE 4 LOGEMENTS)	
Rénovation ou aménagement extérieur d'une résidence multifamiliale ou chaque bâtiment dans un projet immobilier	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	875 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	440 \$
Construction ou agrandissement d'une résidence multifamiliale ou chaque bâtiment dans un projet immobilier	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	2 410 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	1 210 \$
BÂTIMENT COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	
Rénovation, agrandissement, construction ou aménagement extérieur d'un bâtiment industriel ou commercial dans une zone C, Cb ou N	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	2 410 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	1 205 \$
Rénovation, agrandissement lorsque ce dernier est inférieur à 50 % de la superficie totale de plancher, ou aménagement extérieur d'un bâtiment commercial ou mixte situé en dehors des zones C, Cb ou N (donc dans un village ou isolé)	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	330 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	165 \$
Construction ou agrandissement de 50 % ou plus de la superficie totale de plancher d'un bâtiment commercial ou mixte situé en dehors de zones C, Cb, ou N (donc dans un village ou isolé)	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	875 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	440 \$

Frais de révision - Comité de démolition	Frais (non remboursables, payables à la présentation de la demande)
BÂTIMENT RÉSIDENTIEL (1 À 4 LOGEMENTS)	
Ouverture du dossier	1 095 \$
Montant initial pour étude d'évaluation du bâtiment par évaluateur agréé	3 295 \$
BÂTIMENT COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU MULTIFAMILIAL (PLUS DE 4 LOGEMENTS)	
Ouverture du dossier	1 920 \$
Montant initial pour étude d'évaluation du bâtiment par évaluateur agréé	3 295 \$
BÂTIMENT PUBLIC	
Ouverture du dossier	1 095 \$
Montant initial pour étude d'évaluation du bâtiment par évaluateur agréé	3 295 \$

Frais de révision - Usage conditionnel (Ouverture de dossier et analyse de la demande)	Frais (non remboursables, payables à la présentation de la demande)
Bâtiment résidentiel (1 à 4 logements) et bâtiment public	330 \$
Bâtiment commercial, industriel, résidentiel multifamilial (plus de 4 logements)	1 095 \$